



DOSSIER

Récit d'une opération
exemplaire : le 40-42
rue Marx Dormoy,
Paris 18^e

VIVRE ENSEMBLE

La sous-location
de votre logement,
c'est interdit !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Bénéficiez du coup
de pouce énergie !

Édito

Nous sommes heureux de vous retrouver pour ce numéro d'automne, avec toujours des informations et des conseils pour faire de votre cadre de vie un lieu agréable et faciliter votre quotidien !

Revivez dans "L'écho des quartiers" les événements qui ont eu lieu près de chez vous et tenez-vous informé des nouveaux commerces qui ont ouvert au pied de vos immeubles. Découvrez dans le dossier l'histoire originale de notre nouvelle résidence du 40-42 rue Marx Dormoy dans le 18^e arrondissement. Informez-vous dans "Vivre ensemble" sur l'interdiction de la sous-location de votre logement, la mobilité résidentielle et la plateforme "Échanger Habiter" proposée par les bailleurs d'Île-de-France.

Pour connaître le coup de pouce énergie, consultez la rubrique "Le saviez-vous ?". Faites connaissance avec notre chargé d'opérations de réhabilitation Stéphane Mélézan dans "Portrait" et tenez-vous au courant des dernières actualités de notre Plan Climat dans "Tous responsables". Puis sachez pourquoi assurer son logement est obligatoire dans "À vos questions".

Enfin, apprenez-en plus sur le Plan de Concertation Locative et le rôle que vos représentants y jouent dans une nouvelle rubrique "Avec vos représentants".

Bonne lecture !

Valérie de Brem
Directrice générale
Elogie-Siemp

Laurence Patrice
Présidente
Elogie-Siemp

DOSSIER

P. 06

Récit d'une opération
exemplaire

**Découvrez l'histoire du 40-42
rue Marx Dormoy, Paris 18^e, une
nouvelle résidence d'Elogie-Siemp.**

P. 03

L'écho des quartiers

P. 10

Vivre ensemble

La sous-location de votre logement,
c'est interdit !

P. 12

Le saviez-vous ?

Bénéficiez du coup de pouce
énergie !

P. 14

Tous responsables

Réduire nos émissions
de gaz à effet de serre
avec nos partenaires !

P. 16

Livré !

P. 17

Bientôt livré !

P. 18

À vos questions

Pourquoi assurer
son logement
est obligatoire ?

P. 19

Avec vos représentants

Un Plan de Concertation Locative
à quoi ça sert ?

L'écho des quartiers

Événements
et nouveautés



PARIS 13

Retour sur le festival Popul'art

Organisé le week-end des 10 et 11 juin au stade Pelé par l'association « Cit'Art », le Centre Paris Anim' Oudiné et l'équipe de développement local du 13^e, ce festival proposait aux habitants des concerts, du théâtre et de la danse, du cinéma, un village associatif, des animations pour les enfants ainsi qu'une buvette. Un franc succès pour une première avec plus de 1 400 participants !

PARIS 13

Ouverture d'une friperie solidaire

L'entreprise « 13 Avenir » vient d'ouvrir une friperie pour les enfants de 0 à 10 ans, dans son Comptoir Duchamp au 44 rue Nationale dans le 13^e. Du mardi au vendredi vous y trouverez un service de collecte/vente de vêtements d'enfants à prix solidaire, une activité de sensibilisation au tri et au réemploi, la location de matériel de puériculture.



LA CELLE SAINT-CLOUD

Les jeunes s'initient à la photo !

Cet été, la MJC de Beauregard proposait un stage de 12 heures à six adolescents. L'objectif : leur apprendre à photographier, à classer et à imprimer leurs clichés. Il s'agissait aussi de mettre en avant le regard que les jeunes portent sur le Domaine de Beauregard. À l'automne, une première exposition aura lieu à la MJC, 70 bis avenue des Étangs à La Celle Saint-Cloud et une seconde sur le Domaine.



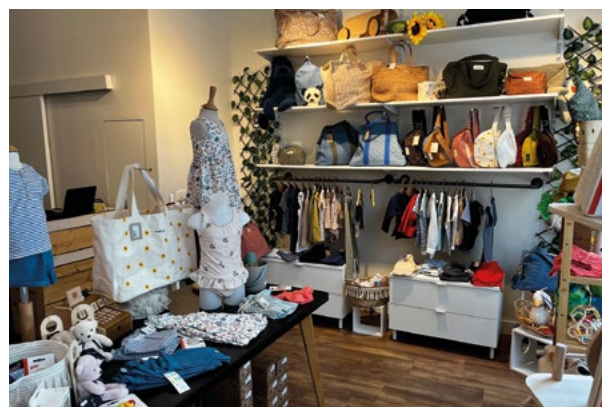
**Découvrez quatre nouveaux commerces
qui ont ouvert récemment**
dans les 14^e, 18^e et 20^e arrondissements.

1. ATELIER « 10.03.53 »



2. LE RAVITO 18

3. CHEZ OCTAVE



4. CAOBA

1. Atelier « 10.03.53 »
Conception et vente de sacs
et accessoires en cuir
40, rue de Tourville,
Paris 20^e

2. Le Ravito 18
Atelier vélos et café
133, rue des Poissonniers,
Paris 18^e

3. Chez Octave
Épicerie et petite
restauration
1, place Octave Chanute,
Paris 20^e

4. Caoba
Concept-store éco-
responsable pour enfants
105, rue Raymond
Losserand, Paris 14^e

L'ÉCHO DES QUARTIERS

PARIS 19

Mieux manger pour soi et pour la planète

L'association « Altrimenti » a proposé à nos locataires des résidences Mathis-Archereau, entre juin et septembre, cinq ateliers de deux heures en extérieur pour apprendre à cuisiner des recettes du monde, saines, économiques et anti-gaspi. L'occasion aussi de parler santé, écologie et de créer du lien social. Une réussite pour ce projet « budget participatif 2022 » !



Vigneux-sur-Seine

Lutter contre les violences inter-quartiers

Créée en octobre 2022 par des parents du quartier de la Croix Blanche, l'association « Quartiers sans violences » est née du constat que les rixes inter-quartiers causaient des drames humains et étaient parfois la cause de décrochage scolaire. Elle organise des maraudes le soir dans les quartiers de Vigneux-sur-Seine, Draveil et Montgeron pour faire de la médiation et propose des sorties, voyages, activités culturelles ou sportives. Chaque quartier a nommé des grands frères ambassadeurs pour échanger avec les jeunes et apaiser les tensions.



PARIS 19

Sérurier : imaginer ensemble la réhabilitation

Depuis mai, l'association « Les Compagnons Bâtisseurs Île-de-France » a ouvert un atelier de quartier dans le cadre de la réhabilitation de la résidence Sérurier. Un espace de prêt d'outils de bricolage et des ateliers thématiques sont dispensés deux fois par mois. L'association accompagne également les locataires pendant la réhabilitation avec des dépannages pédagogiques dans leur logement et la mise en place de chantiers d'auto-réhabilitation. Où : au 8-10 allée Arthur Honegger, du lundi au jeudi entre 9h et 18h. Venez nombreux !



Récit d'une opération exemplaire

Découvrez l'histoire du 40-42 rue Marx Dormoy dans le 18^e arrondissement de Paris, une nouvelle résidence d'Elogie-Siemp inaugurée cet automne.

46 logements sociaux
(dont 2 pour les personnes à mobilité réduite)
2 locaux d'activité
1 bureau d'accueil
Cour jardin de 285 m².
Panneaux photovoltaïques
et toitures végétalisées

Certification
NF Habitat HQE
Label Effinergie
< 50 kWh/m².an

Aménageur
Soreqa
Maître d'ouvrage
Elogie-Siemp
Architecte
Nicolas Reymond
Architecture & Urbanisme



DOSSIER

Un projet conçu dans le contexte parisien de l'habitat indigne et de la lutte contre les marchands de sommeil.

Des habitants face aux pratiques d'un marchand de sommeil

Dans cet immeuble composé de 52 logements et de 5 locaux commerciaux vivaient 205 habitants dont 35 enfants. Tout a commencé en 2011 avec les premières enquêtes lancées par la Ville de Paris pour insalubrité. Plus de 50 arrêtés ont été pris. Les habitants témoignaient de la présence de rongeurs et d'insectes dans leurs logements et d'infiltrations des eaux de pluie. Dans les parties communes, les escaliers non munis de rambardes étaient si raides et obscurs qu'ils ressemblaient à des échelles.

Le plomb, présent dans les peintures, représentant un danger pour les enfants présents, a donné lieu à des interventions de la préfecture de Paris.

Dans le même temps, afin de protéger les locataires des agissements du propriétaire et les épauler, la Ville a sollicité l'Espace Solidarité Habitat de la Fondation Abbé Pierre (FAP) et le Comité d'Actions Logement (CAL).

Une reconnaissance par la Justice

Au niveau judiciaire, la Ville de Paris a effectué, dès mars 2011, un signalement auprès du procureur de Paris pour pratiques locatives abusives. Les associations se sont portées parties civiles et ont accompagné les locataires afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits.

Le jugement en appel, rendu le 7 février 2018, a condamné le propriétaire à deux ans d'emprisonnement avec sursis, 500 000 euros d'amende et un versement d'environ 100 000 euros aux associations FAP et CAL, ainsi qu'aux anciens occupants de l'immeuble. Il

s'est également vu interdire la possibilité d'exercer une activité de loueur professionnel.

L'intervention de la Soreqa

En juin 2012, la Ville de Paris a confié à la Soreqa, dans le cadre du traité de concession de lutte contre l'habitat indigne, l'acquisition et la sécurisation des biens, l'accompagnement et le relogement des occupants dont 18 furent relogés dans le parc social, l'aménagement et la cession du foncier pour réaliser des logements sociaux. En mars 2013, la Soreqa a engagé une procédure d'expropriation. Elle a pris possession des lieux en juin 2014. Leur libération a été complexe, le propriétaire



refusant de rendre les clefs et de débarrasser les garages des matières dangereuses (bidons d'essence et bouteilles de gaz). Il a quitté les lieux définitivement en mars 2015.

La Soreqa a démolì les bâtiments en 2017 pour les céder finalement à Elogie-Siemp.

Le projet architectural choisi

Elogie-Siemp a lancé un concours de maîtrise d'oeuvre en 2015. Le projet de l'agence Nicolas Reymond Architecture & Urbanisme désignée par un jury comme lauréate en juillet 2015 respectait l'insertion urbaine des

futurs logements, en ménageant une faille entre deux bâtiments adossés chacun aux mitoyens et en dégagant à l'intérieur de l'îlot un espace de respiration.

Aujourd'hui, les deux bâtiments sont séparés par une faille de 3 mètres de large, offrant un passage vers la cour jardin nouvellement créée. Les toitures des bâtiments sont aménagées en terrasses végétalisées et des jardins privatifs en rez-de-chaussée bénéficient de pelouses. L'inauguration des 46 logements et deux locaux d'activité est prévue cet automne. Une histoire mouvementée qui finit bien !



Qui est la Soreqa ?

Aussi appelée Société de Requalification des Quartiers Anciens, c'est une société publique d'aménagement ayant pour mission le traitement des situations les plus délicates d'habitat indigne ou dégradé, principalement à Paris et en Île-de-France. Très spécialisée, elle agit pour renouveler la ville, avec une vocation sociale forte et place l'habitant au cœur de sa mission.



Les dates clés

2011

Lancement des premières enquêtes et procédures par la Ville de Paris

Juin 2012

Intégration au traité de concession de lutte contre l'habitat indigne confié à la Soreqa

2013-2014

La Soreqa engage une procédure d'expropriation et prend possession de l'immeuble

2015

Libération des lieux par la Soreqa et choix de l'architecte par Elogie-Siemp

2017

Démolition par la Soreqa et cession à Elogie-Siemp

Février 2018

Condamnation du propriétaire

Juin 2021

Début des travaux pour Elogie-Siemp

Septembre 2021

Pose de la première pierre

Juillet 2023

Livraison des 46 logements, des deux locaux d'activité et d'un bureau d'accueil

La sous-location de votre logement, c'est interdit !

La sous-location dans le logement social est contraire à la loi.
En cas de non-respect des règles, les sanctions sont lourdes.



Un logement social n'est pas un bien comme un autre ; il a bénéficié d'aides publiques et ne peut pas faire l'objet d'une activité lucrative. En détournant un bail de logement social de sa fonction, on transforme un logement en activité commerciale privée.

Pour la loi, la sous-location, même partielle, de son logement social est interdite. Attention à ne pas confondre sous-location (le locataire en titre n'habite pas là) et colocation (plusieurs locataires habitent un même appartement et chacun dispose d'un bail). En cas de sous-location illicite d'un logement conventionné, **le locataire en titre risque une amende de 9 000 euros et la rupture de son bail.**

Il est interdit de sous-louer son logement, occasionnellement ou partiellement, sur les plateformes type Airbnb.

Facilitez votre mobilité !

Vous souhaitez changer de logement tout en restant dans le parc social ? Vous pouvez utiliser la plateforme « Échanger Habiter ».

La démarche à suivre en 5 étapes



1 Inscription sur le site Internet « Échanger Habiter »

Après avoir créé votre compte personnel, déposez l'annonce présentant votre logement avec des photos le mettant en valeur, puis définissez vos critères de recherche en étant le plus précis possible dans vos attentes.

2 Recherche d'un logement

3 Visite du logement retenu

Pensez à ranger et à nettoyer votre logement en prévision.

4 Étude des dossiers par les bailleurs

Les dossiers seront étudiés par vos bailleurs respectifs. Si les conditions réglementaires d'attribution sont respectées, ils seront présentés à la commission d'attribution des logements de chaque bailleur.

5 Déménagement

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

Votre espace locataire : extranet.elogie-siemp.paris/fr/echanger-habiter.html

Le site Échanger Habiter : echangerhabiter.fr/

Le Bail Réel Solidaire (BRS), vous connaissez ?



Le BRS permet à des ménages sous plafonds de ressources d'acheter les « murs » de leur logement, tout en payant une redevance mensuelle pour l'occupation du terrain, celui-ci restant la propriété d'un Organisme de Foncier Solidaire (OFS). Mis en œuvre à Paris depuis 2019 avec la création de la Foncière de la Ville de Paris, le BRS permet d'acquérir un logement dans la capitale pour un prix moyen de 5 000 €/m² et une redevance de 2,5 €/m² ! Plusieurs projets sont en cours et une nouvelle plateforme de candidature sera mise en ligne fin 2023 pour les commercialisations.



Vous souhaitez découvrir les projets et tester votre éligibilité ?
Rendez-vous sur <https://fonciere-ville-paris.fr/>

LE SAVIEZ-VOUS ?

Bénéficiez du coup de pouce énergie !



Quel est le contexte ?

Depuis le début de l'année, la facture énergétique des foyers a augmenté en moyenne de 30 %. La région Île-de-France a décidé de mobiliser une partie des fonds européens qu'elle gère pour mettre en place une nouvelle aide qui a été votée le 31 mai.



Concrètement, c'est quoi ?

C'est une aide ponctuelle de 250 euros pour soutenir le pouvoir d'achat des 160 000 foyers franciliens les plus fragiles.



Comment savoir si je suis éligible ?

Un simulateur est mis à votre disposition à l'adresse suivante : <https://bit.ly/44rb0uS>. Les demandes doivent être déposées jusqu'au 31 octobre 2023. Dès validation de votre éligibilité, le versement interviendra sur votre compte bancaire dans les semaines suivantes.



Qui pourra en bénéficier ?

Cette aide s'adresse aux ménages dont le revenu fiscal est inférieur ou égal à 60 % du salaire médian annuel, soit par exemple 14 802 euros pour une personne seule ou 35 525 euros pour un couple avec 3 enfants.



Pour toutes vos questions

Sur le dépôt ou le suivi de votre demande, vous pouvez vous adresser à : Coupdepouceenergie-IDF@asp-public.fr

PORTRAIT

Vous avez peut-être déjà rencontré un ou une chargée d'opérations de réhabilitation sur nos chantiers, mais connaissez-vous vraiment son métier ? Découvrez-le avec Stéphane Mélézan.

Assurer le lien entre tous les acteurs

Comment êtes-vous devenu chargé d'opérations de réhabilitation ?

Stéphane Mélézan : Après 10 ans en conduite de travaux dans une entreprise générale, j'ai voulu découvrir un nouveau métier. La construction en propose plusieurs dont celui de chargé d'opérations en maîtrise d'ouvrage. J'ai choisi de l'exercer chez Elogie-Siemp.

Pouvez-vous nous expliquer votre métier ?

Stéphane Mélézan : Il consiste à assurer la gestion d'opérations de réhabilitation, du montage du programme à la réalisation des

travaux, jusqu'à la livraison. Pour mener chaque projet, nous composons une équipe dédiée : maîtres d'œuvres (architectes et bureaux d'étude) et une ou plusieurs entreprises de travaux. Notre rôle est de faire le lien et la coordination entre tous ces acteurs et les locataires.

Quelles en sont les caractéristiques ?

Stéphane Mélézan : En centralisant les enjeux et contraintes du projet, notre objectif est d'améliorer l'habitat (confort des locataires et performance énergétique), tout en adaptant les travaux à nos locataires, car nous évoluons en site occupé.

Qu'attendent de vous les locataires ?

Stéphane Mélézan : Les travaux sont un moment difficile pour tous. Il est important d'écouter les locataires et voir dans quelle mesure, nous pouvons répondre favorablement à leurs demandes. Ainsi c'est notre rôle d'adapter le plan de travaux si cela est possible. De même, il est important de bien expliquer le déroulement du projet en communiquant régulièrement pendant les travaux de réhabilitation.

Qu'aimeriez-vous que l'on retienne de vous ?

Stéphane Mélézan : Mon professionnalisme, ma capacité d'écoute ainsi que ma fiabilité.



Réduire nos émissions

de gaz à effet de serre avec nos partenaires !

Dans le cadre de son Plan Climat adopté en 2019, Elogie-Siemp s'est engagée à réduire son empreinte carbone de 40 % d'ici 2030.

Comment ? En réhabilitant son patrimoine et en l'isolant pour réduire les besoins de chauffage, en réalisant des chantiers bas carbone sur ses opérations de construction et de réhabilitation, en déclinant une démarche bas carbone sur l'ensemble des interventions techniques sur le patrimoine.



Résidence Princes, 75016 Paris

TOUS RESPONSABLES

Signature de la charte engagement bas carbone par nos prestataires

Dans le cadre de son engagement pour la transition écologique, Elogie-Siemp est attachée à ce que ses prestataires s'engagent pour la décarbonation.

De l'entretien ménager à la plomberie, en passant par tous les travaux nécessaires à l'entretien et à la remise en état des logements et parties communes, ce sont plus de vingt prestataires qui signeront en octobre une charte engagement bas carbone.

L'idée : encourager chaque signataire, en fonction de ses moyens et de sa situation, à réduire ses consommations de gaz à effet de serre dans la pratique de son métier (transport, matériels et produits utilisés). Chaque prestataire devra connaître son empreinte carbone pour pouvoir définir un plan d'actions, et mesurer les réductions réelles obtenues.

LES ENGAGEMENTS BAS CARBONE

Niveau 1

Connaître, identifier et mesurer son empreinte carbone

Niveau 2

Agir, programmer ou engager des actions thématiques

Niveau 3

S'engager sur le niveau de réduction global

La gestion différenciée, bilan après l'été

Vous avez pu observer cet été dans de nombreuses résidences, la mise en place de la gestion différenciée de vos espaces verts pour en favoriser la biodiversité. Plus respectueuse de l'environnement, celle-ci est une approche raisonnée de leur entretien.

Ainsi, la pelouse est libre de pousser et la flore de se développer en effectuant seulement une à deux tontes par an pour régénérer les plantations.

Quelles sont les adresses concernées ?

Aujourd'hui, un tiers des espaces verts d'Elogie-Siemp et deux tiers des surfaces du Domaine de Beauregard à La Celle Saint-Cloud sont concernés.

En banlieue : Domaine de Beauregard à La Celle Saint-Cloud, Ivry-sur-Seine, Villejuif, Vigneux-sur-Seine quartier Croix Blanche et Courbevoie

À Paris : 3^e, 5^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements



11-15, rue Neuve des Boulets, 75011 Paris

Livré !

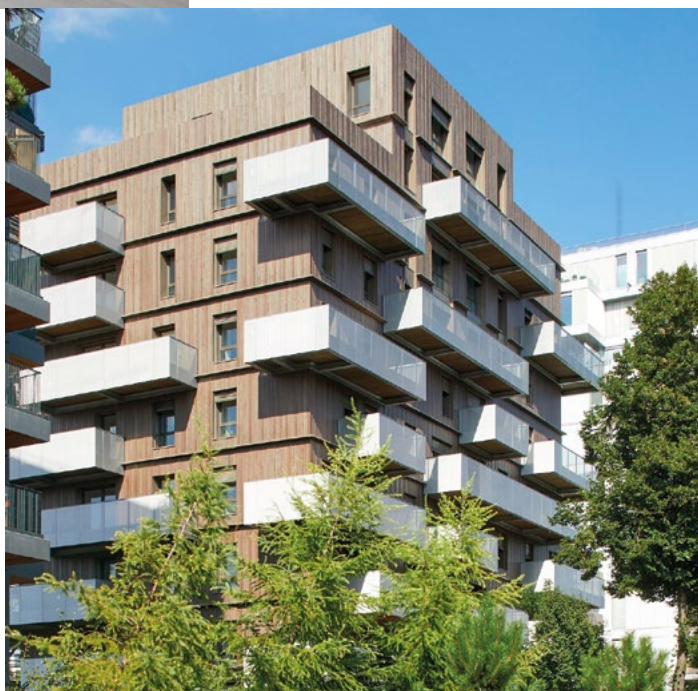


**45-47 RUE DES POISSONNIERS
75018 PARIS**

**Foyer de jeunes travailleurs
75 logements et 2 commerces.**
Chaufferie-collective gaz avec
appoint solaire pour l'eau chaude,
jardin de pluie avec cuve de
récupération des eaux pour la
laverie collective.
Architecte :
François Brugel et architectes
associés

**9-11 RUE PAUL BOURGET
75013 PARIS**

**38 logements neufs
et un local associatif.**
Près de 40 % des besoins
en chauffage/eau chaude
sanitaire couverts par des
panneaux solaires thermiques
et des pompes à chaleur
aérothermiques.
Architecte : Philippon Kalt
Architectes urbanistes



**LA CELLE SAINT-CLOUD
DOMAINE DE BEAUREGARD
TRANCHE 4**

290 logements réhabilités.
Réduction des consommations
énergétiques d'environ 50 %.
Architecte : Archétude



Bientôt livré !



**26 RUE PAUL MEURICE
75020 PARIS**

Construction neuve.
25 logements, 1 école des
métiers et 1 local d'activité
Architecte : Nicolas Lombardi/
Hub Architectes
**Livraison prévue :
octobre 2023**

**98 QUAI DE LA RAPÉE
75012 PARIS**

**Transformation de bureaux
en logements.**
71 logements, 1 loge gardien,
2 commerces, locaux de la
Direction de la propreté et de
l'Eau.
Architecte : Agence Dejean Marin
**Livraison prévue :
décembre 2023**



**6 VILLA GUELMA
75018 PARIS**

**Restructuration lourde
de 8 logements.**
Réfection du bâti, démolition/
reconstruction des planchers/toiture,
ravalement façade, réfection des
logements, isolation par l'intérieur
Architecte : ArchiStructure
Livraison prévue : décembre 2023

**71-73 RUE DE LA CONVENTION
75015 PARIS**

**Réhabilitation Plan Climat
de 157 logements.**
Architectes : Doré Scalabre architectes
Livraison prévue : décembre 2023



Pourquoi assurer son logement est obligatoire ?

L'assurance habitation c'est quoi ?

Il s'agit d'une assurance couvrant les risques locatifs causés par un incendie, une explosion, un dégât des eaux ou une catastrophe naturelle. Cette assurance couvre votre responsabilité en cas de dommages occasionnés à votre logement. Celle-ci ne couvre pas vos biens personnels qui pourraient être endommagés ou détruits, ni les dégâts occasionnés chez vos voisins.

Quelle autre assurance dois-je souscrire ?

Si vous souhaitez assurer vos meubles et objets, vous devrez souscrire une assurance complémentaire, plus connue sous le nom de « multirisques habitation ». Vous avez également la possibilité d'ajouter une option appelée « recours des voisins et des tiers » qui couvre les préjudices subis par les logements voisins.

Est-ce une obligation ?

La loi (article 7 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 relative aux rapports locatifs) vous impose de protéger votre logement par une assurance habitation.

Que se passe-t-il si je ne suis pas assuré ?

Un défaut d'assurance vous expose à la résiliation de votre bail et à une expulsion, ainsi que la mise en cause de votre responsabilité !

Savez-vous que la Ville de Paris propose une assurance habitation ? Elle a négocié une assurance habitation au meilleur prix et aux garanties avantageuses qui s'adresse aux locataires parisiens sous conditions de ressources.

Pour toute question, contactez VYV Conseil au 01 70 32 19 32 ou consultez leur site internet : vyv-conseil.fr/paris/

Un plan de concertation locative à quoi ça sert ?

Le PCL, c'est quoi ?

Il s'agit d'une convention, co-écrite avec vos représentants, qui prévoit la composition des conseils de concertation locative et définit les moyens matériels et financiers attribués aux associations nationales de locataires. Il détermine les modalités pratiques des relations entre Elogie-Siemp et les associations nationales des locataires qui portent votre parole et défendent vos droits.

Et concrètement, ça donne quoi ?

Des rencontres toute l'année pour partager les points de vue, vos expériences et vos attentes sur les réhabilitations, l'entretien des résidences, les charges ou encore les espaces verts... Ce travail peut aboutir à la conclusion ou la signature d'accords collectifs de patrimoine qui s'appliquent à l'ensemble des logements comme ceux sur l'entretien de la robinetterie et le traitement des punaises de lit. Ces temps d'échanges sont importants et nécessaires car ils nourrissent l'objectif commun d'amélioration continue de votre cadre de vie.

Quelle est sa durée de vie ?

Ce texte, validé par le Conseil de Concertation Locative du Patrimoine le 19 avril 2023 et approuvé par le Conseil d'administration le 11 mai 2023, est conclu pour une durée de 4 ans. Il sera ensuite renégocié après les élections des représentants des locataires de 2026.

Qui sont vos interlocuteurs ?

- Les associations de locataires qui participent à la concertation au sein d'Elogie-Siemp. Retrouvez leurs coordonnées sur votre espace locataire : extranet.elogie-siemp.paris/fr/les-associations-de-locataires.html
- Les élues au Conseil d'administration : Frédérique Lecocq, représentante CNL et Michèle Moindreau, représentante SLC-CSF.

Vous habitez Paris et vous voulez vous débarrasser de votre ancien électroménager ?

La Ville de Paris, en collaboration avec Ecosystem, lance un nouveau service de collecte pour le gros électroménager. Une machine à laver, un frigo, un four dont vous n'avez plus l'usage ? Plus besoin de sortir ces gros appareils sur le trottoir : Ecosystem vient les collecter à votre domicile, gratuitement et sur rendez-vous.

Comment ça marche ?

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez vous rendre sur la page teleservices.paris.fr/ramem ou aller directement sur le site : www.jedonnemonelectromenager.fr

En plus d'un service pratique et de proximité, c'est également un geste en faveur de l'environnement, alors n'hésitez plus !

Pour en savoir plus : www.paris.fr/pages/votre-gros-electromenager-collecte-gratuitement-au-sein-de-votre-domicile-23984

Retrouvez-nous aussi
sur les réseaux sociaux et votre espace locataire
extranet.elogie-siemp.paris

www.elogie-siemp.paris



Elogie-Siemp Le Mag' des locataires
est édité par Elogie-Siemp

8 boulevard d'Indochine, 75019 Paris
RCS Paris B 552 038 200 • Tél. : 01 40 47 55 55
communication@elogie-siemp.paris

Vous ne souhaitez plus recevoir ce magazine.
Écrivez-nous à l'adresse mail suivante :
privacy@elogie-siemp.paris en justifiant
de votre identité.

• Directrice de la publication : Valérie de Brem
• Rédaction et réalisation : Direction de la
communication • Création graphique : k-i-s.me
• Crédits photographiques : Elogie-Siemp, GIE Paris
Commerces, Nicolas Reymond Architecture &
Urbanisme, Cyril Bruneau, Échanger-Habiter,
Foncière de la Ville de Paris, Welcome to the Jungle,
Sophie Loubaton, Bouygues HAS@AlexisToureau,
Thomas Dantec@hub-architectes, Hervé Abbadie,
Paris-Ouest Construction.
• Impression : Willaume-Egret
Septembre 2023